

Le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 3 mai 2018, à 18 Heures à l'hôtel de communauté, sous la présidence de Christian Calvez, Président.

1. Création de tarifs pour l'hôtel d'entreprises

Dans le cadre du projet de création de l'hôtel d'entreprises à Penhoat, les travaux d'aménagement démarreront en mai et devraient être finis à la rentrée prochaine (septembre/octobre).

Lors de la commission développement du 17 avril 2018, au regard des éléments financiers présentés en séance, les élus ont validé :

- la création d'un loyer à l'hôtel d'entreprises de 8 € HT/m²/mois ;
- l'application de 20 % de charges à ce loyer ;
- l'indexation de ce loyer sur l'indice ILAT (Indice des loyers des activités tertiaires).

La signature de conventions d'occupation temporaire de 3 ans avec une possibilité de reconduction pour 3 années supplémentaires pourrait être proposée aux entreprises souhaitant s'installer dans le futur hôtel d'entreprises.

Avis favorable du Bureau de communauté

2. Mise à jour des tarifs pour les ateliers de la pépinière entreprise

Les travaux à la Pépinière, qui devraient prendre fin début juin, permettront de créer une nouvelle offre dans les ateliers. Ainsi, ceux-ci bénéficieront d'un espace bureau et de sanitaires avec des compteurs d'eau et d'électricité individuels. Il semble donc judicieux de revoir les charges communes intégrées dans les loyers de ces ateliers. En effet, les futurs locataires seront moins utilisateurs des espaces communs que les locataires des bureaux.

La commission développement du 17 avril 2018 a émis un avis favorable pour :

- la diminution de moitié des charges communes appliquées aux loyers des ateliers de la Pépinière d'entreprises soit 10 % (contre 20% pour les locataires des bureaux) ;
- l'indexation des loyers des ateliers de la Pépinière sur l'indice ILC (Indice des loyers commerciaux). Cet indice concerne uniquement les locataires commerçants inscrits au Registre du commerce et des sociétés et les locataires ayant une activité artisanale enregistrées au répertoire des métiers.

Avis favorable du Bureau de communauté

3. Acquisition de terres agricoles à Lanverher à Plabennec / Promesse unilatérale d'achat avec la SAFER

La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) Bretagne a comme mission l'aménagement du territoire, en faveur de l'agriculture, le développement rural et la préservation de l'environnement.

Les terres agricoles situées sur la commune de Plabennec à Lanverher et cadastrées ZC0095, ZC 0096, ZC 0097, ZC 0098, ZC 0152 sont situées dans le périmètre d'un territoire sur lequel intervient la SAFER.

La SAFER a effectué un appel public de candidatures pour l'acquisition de ces parcelles auquel la CCPA a répondu par courrier en date du 16 février 2018.

L'obtention de ces terres agricoles devrait permettre un échange avec un propriétaire exploitant demeurant à Locmaria à Plabennec pour la parcelle ZB 102 concernée par l'agrandissement du périmètre A de protection du captage de Traon Eder à Plabennec.

La SAFER a accepté la candidature présentée par la CCPA et lui a transmis une promesse unilatérale d'achat aux conditions suivantes :

- Prix de vente : 24 108,12 euros,
- Frais d'acte notarié : 1 800 euros

Unanimité du bureau de communauté

4. Désignation d'un élu et d'un suppléant pour être membre du comité de pilotage « Cluster Algues » du Pays de Brest

Le pôle métropolitain du Pays de Brest a initié une réflexion en 2016 pour soutenir le développement local de la filière algues à laquelle la Communauté de Communes du Pays des Abers a été associée.

Cette initiative va se traduire par la mise en place d'un « cluster algues ». En économie, le cluster est un réseau structuré qui permet aux sphères économiques, académiques et publiques de se rencontrer autour d'un intérêt commun, d'échanger et d'avancer ensemble. Ce cluster rassemblera les opérateurs locaux de la filière. Le pôle métropolitain du Pays de Brest propose à la CCPA d'intégrer le comité de pilotage du cluster algues. Cette instance se réunira environ 3 fois par an et aura pour mission de piloter la mise en œuvre de la feuille de route du cluster et de suivre l'avancement des projets qui en découlent.

Désignation de M. Bernard Gibergues, titulaire, et M. Yannig Robin, suppléant.

Unanimité du bureau de communauté

5. Finistère Ingénierie Assistance

Finistère Ingénierie Assistance a été créé en janvier 2014 suite au retrait de l'Etat de ses fonctions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage des communes et des E.P.C.I. Compte tenu de sa population, la cotisation annuelle de la C.C.P.A. est de 10 000 €.

L'objectif de F.I.A. est, sans la contrainte de mise en concurrence, d'assurer une fonction de conseil aux collectivités dans la phase pré-opérationnelle de leurs projets d'investissement : conseil simple, appui méthodologique à la conduite de projets, étude d'opportunité et/ou de faisabilité, rédaction de cahier des charges, suivi d'études préalables, en quelque sorte une forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage.... Si les communes, en particulier celles qui ont le moins de moyens, sollicitent beaucoup l'établissement, force est de constater qu'après plus de 4 années d'adhésion la C.C.P.A. n'a pas encore fait appel à F.I.A. Dès lors se pose la question du retrait ou non de la C.C.P.A. de F.I.A.

Avis favorable du bureau de communauté pour proposer au Conseil le retrait de la C.C.P.A. de Finistère Ingénierie Assistance à compter du 1^{er} janvier 2019.

6. Délibération sur l'augmentation du capital social de la SAFI

Le Conseil d'administration de la SAFI, réuni le 23 mars 2018, a décidé d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves.

Le capital social actuel de la SAFI est de 1 005 000 € divisé en 15 000 actions de 67 € chacune.

Cette augmentation de capital pourrait être de 345 000 € ce qui porterait le capital à 1 350 000 €. Ainsi, la valeur nominale de chaque action passerait de 67 € à 90 €.

La SAFI envisageant une augmentation de son capital social par l'incorporation de réserves, cela entraînera une modification statutaire de la composition du capital.
Par conséquent, à peine de nullité du vote (ou de l'accord) du représentant de notre collectivité territoriale, il convient d'approuver au préalable cette modification.

Unanimité du Bureau de communauté

7. Subventions au titre de l'animation et la promotion du territoire 2018

Association	Montant proposé au Bureau de communauté
Agrifête	50% de la subvention de la CCPI, plafonné à 3000 €
Paroles en Wrac'h	6000€
Ecomusée de Plouguerneau	1000€
Lanvaon	2000€
Arz e Chapeliou Bro Léon	2000€
L'Alchimik	1500€
VS Plabennec et CC Bourg-Blanc	1000€
SNSM Plouguerneau	2000€
La Joie de courir	2000€
Plouguerneau – La Redadeg	5500€
Festival Horizons	1500€
La vache en fête	1000€
Bagad Bro An Aberiou	500 €

Avis favorable du Bureau de communauté (1 abstention)

8. Ecole de musique Pays d'Iroise Communauté

Jusqu'en 2016 inclus, la CCPA versait à l'école de musique de Ploudalmézeau une participation de 60 € pour chaque élève de moins de 18 ans domicilié à Saint Pabu et Plouguin fréquentant ledit établissement.

Pays d'Iroise Communauté a rédigé une convention à intervenir entre son école de musique intercommunale et les deux communes concernées.

Les deux communes concernées et PIC souhaitent connaître la position de la CCPA sur ce dossier. Il serait proposé de conventionner avec PIC, Plouguin et Saint Pabu. Les communes de Saint Pabu et Plouguin sollicitent de la CCPA une participation à hauteur de 45.45 € par élève de moins de 18 ans.

Pour la présente année scolaire, une participation de la CCPA représenterait la somme de 1 187.70 €. Pour rappel, la CCPA verse chaque année à l'EPCC du pays des Abers Côte des légendes une somme de 15 000 €.

Avis favorable du bureau de communauté

9. Mise en place de la subvention à la location de broyeur de déchets verts

La quantité de déchets verts déposée dans les déchèteries de la CCPA s'élève chaque année à approximativement 15 000 tonnes, ce qui représente environ 300 000 € par an pour la collecte et le traitement. Ces quantités sont stables, environ le double de la moyenne nationale.

L'une des solutions possibles pour réduire ces quantités est de promouvoir le compostage domestique : dans ce but, une action de vente de composteurs a été mise en place en 2009 et 170 composteurs sont vendus en moyenne par année.

Pour aller plus loin, le service souhaite mettre en place, en partenariat avec les loueurs de matériels, une aide à la location de broyeurs aux particuliers. L'objectif étant d'encourager la réduction de déchets verts et de proposer une solution alternative à la déchèterie.

Il est proposé que la CCPA verse une aide aux particuliers pour la location de broyeurs de déchets verts à hauteur de 25€ par personne, plafonnée à 50% du montant total de la facture et cela par l'intermédiaire des loueurs conventionnés avec la CCPA. Par ailleurs, la CCPA propose de plafonner le nombre de subventions par personne à deux par an.

Avis favorable du Bureau de communauté

10. Acquisition de matériel pour le service eau et assainissement

Le service eau et assainissement de la CCPA dispose actuellement de 12 agents de terrain pour 12 véhicules (ne prend pas en compte l'encadrant et son VL). 4 agents de terrains vont être recrutés pour lesquels il faudrait prévoir un véhicule. Il est proposé dans l'immédiat les acquisitions suivantes :

- o 3 véhicules légers (2 fourgons et un utilitaire) : estimation 85 000 € HT
- o Une mini pelle 1,5 T + remorque : estimation 30 000 € HT
- o Une mini pelle 2,5 T + remorque : estimation 45 000 € HT
- o Un camion 19 T : 20 000 € HT
- o Un camion movi-benne : 40 000 € HT

Les acquisitions d'engins proposées pour 2018, sont estimées à 220 000 € HT.

Accord du bureau de communauté (1 abstention)

11. Adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion du Finistère

À partir du 25 mai 2018, les entreprises et collectivités européennes seront soumises au RGPD. Cet outil consiste, dans la continuité des travaux menés depuis la loi du 6 janvier 1978 sur la protection des données personnelles, à renforcer le droit des personnes et à responsabiliser tous les gestionnaires de ces données qui devront désormais justifier de la pertinence des données traitées mais également prouver les moyens mis en œuvre pour en garantir la protection. Cela s'applique à tout type d'information collectée par nos différents services.

Tous les collectivités étant confrontées à ce nouveau règlement et étant relativement démunies face à ces nouvelles obligations, le Centre De Gestion 29 propose un accompagnement des collectivités et, dans ce cadre contractuel, un Délégué à la Protection des Données.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclus avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion du Finistère a mis en place ce service.

Il est donc proposé de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données. Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans une convention qu'il convient d'approuver. L'impact financier de cette prestation n'est pas connu à ce jour, nous attendons l'envoi d'un devis par le CDG29.

Unanimité du bureau de communauté

I2. Modification du tableau des effectifs

Suite à l'appel à candidature pour le recrutement de deux agents polyvalents au service des eaux et de l'assainissement de la CCPA, deux candidats ont été retenus. Leur intégration aux effectifs de la CCPA est fixée au 1^{er} juin 2018.

Par ailleurs, l'agent occupant actuellement le poste d'accueil et de standardiste à l'Hôtel de Communauté est en situation de contractuelle de droit public. Le besoin de ce poste étant permanent, il est proposé de nommer, à temps complet, cet agent sur le 1^{er} grade relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, à compter du 1^{er} juin 2018.

Unanimité du Bureau de communauté